

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 32	Pour : 38	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 1	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

### **Objet : Cabrières – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue de l'Eglise - Demande de subventions**

Monsieur VIALA informe les membres du Conseil communautaire que la commune de Cabrières est dotée partiellement d'un réseau d'assainissement de type unitaire. Les eaux usées et les eaux pluviales sont reprises par une canalisation unique.

Les eaux claires parasites ainsi collectées provoquent :

- des rejets directs d'eaux usées non traitées au milieu naturel par le déversoir d'orage implanté sur le réseau d'assainissement ;
- des perturbations du fonctionnement de la station d'épuration engendrant des départs de boues vers le milieu récepteur et une baisse du rendement épuratoire de cet ouvrage.

Le réseau unitaire de la rue de l'Eglise, située dans le centre du village a été identifié comme étant une source importante d'eaux claires parasites. En particulier deux sources sont connectées directement sur le réseau d'assainissement.

La Commune de Cabrières a ainsi décidé d'engager prioritairement dans cette rue des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Compte tenu de leur importance, ces travaux sont inscrits au contrat de rivière du fleuve Hérault.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable de la commune est vétuste. Par opportunité, il sera donc réhabilité sur l'emprise du projet de mise en séparatif. L'ensemble des réseaux sera posé en tranchée commune.

Ces travaux prendront aussi en compte :

- la réhabilitation des réseaux secs existants, sous maîtrise d'ouvrage communale,
- la requalification de la voirie de la rue de l'Eglise, sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Compte tenu de l'importance de ces travaux, il est proposé de les réaliser selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue de l'Eglise sont estimés à :

- Réhabilitation réseau AEP : 126 640,12 € HT
- Réhabilitation réseau d'assainissement : 290 763,04 € HT

Compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes sera le maître d'ouvrage des travaux précités.

Il est donc proposé :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser rue de l'Eglise à Cabrières :
  - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 126 640,12 € HT
  - la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 290 763,04 € HT
- De s'engager à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'établir une convention entre la commune et la communauté de communes afin d'assurer la coordination des travaux respectifs de chaque signataire.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** les projets de travaux suivants à réaliser rue de l'Eglise à Cabrières :

- la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 126 640,12 € HT
- la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 290 763,04 € HT

**S'ENGAGE** à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.

**SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.

**APPROUVE** la rédaction d'une convention entre la commune et la communauté de communes afin d'assurer la coordination des travaux respectifs de chaque signataire.

**AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171114-2017-11-07-09-DE  
Date de télétransmission : 14/11/2017  
Date de réception préfecture : 14/11/2017